

Adresse Postale : 41 Place de la Liberté
BP 60002 MORIERES LES AVIGNON
84271 VEDENE CEDEX

Tél : 04.13.60.01.95

Fax : 04.32.40.07.63

E-mail : office.degraevetinaut@notaires.fr

RIB CDC FR38 4003 1000 0100 0038 0071 V47

BIC SWIFT CDCG FR PP

Ouverture d'un dossier de succession Pièces à fournir

Madame, Monsieur,

Vous avez pris rendez-vous avec notre office pour l'ouverture d'un dossier de succession

Date : Heure :

*Pour l'ouverture du dossier, il conviendra de verser une **provision sur frais de 450 €**.*

Afin de préparer ce rendez-vous, nous remercions de bien vouloir vous munir pour cette date des pièces suivantes :

ETAT CIVIL

Pièces à fournir obligatoirement pour tous les dossiers :

- ✓ **Extrait de l'acte de décès** (à demander à la mairie du lieu de décès)
- ✓ **Livret de famille de la personne décédée** (si plusieurs les fournir tous)
- ✓ **Etat-civil des héritiers et livret de famille** (nom, prénoms, copie des pièces d'identité, profession, adresse, nom de l'époux (se), date et lieu de mariage et éventuellement contrat de mariage).

Documents à fournir si le défunt était concerné :

- ✓ **Contrat de mariage**
- ✓ **Copie du Pacs et de la déclaration faite au tribunal d'instance de la personne décédée**
- ✓ **Copie du jugement de divorce**
- ✓ **Copie authentique de la donation entre époux**
- ✓ **Original du testament laissé par le défunt.**



PATRIMOINE

Pièces à fournir obligatoirement pour tous les dossiers :

- ✓ *Adresse des banques et numéro du ou des comptes bancaires, au nom du défunt et de son conjoint (un RIB est suffisant)*
- ✓ *Adresse des caisses de retraites et numéros des pensions (vous pouvez fournir par exemple le dernier courrier reçu des caisses de retraite (régimes spéciaux et complémentaires) ou **adresse de son employeur** et copie de son dernier bulletin de salaire, et **numéro de sécurité sociale**.*
- ✓ *Carte grise du ou des véhicules*
- ✓ *Biens recueillis par succession ou donation par le défunt et par son conjoint (fournir les copies des déclarations de succession et/ou donations reçues)*
- ✓ *Autres actifs (par exemple : parts de SCI, mobilier de valeur, bateau, etc.)*
- ✓ *Dernier avis d'imposition IRPP/ CSG.*
- ✓ *ISF si le défunt était assujetti*
- ✓ *Dernier avis de taxe d'habitation*
- ✓ *Passifs divers (sommes dues au décès) à prendre en compte mais non à régler.*

Si le défunt était propriétaire de biens immobiliers (maison, appartement, terrain) fournir également :

- ✓ *Titres de propriété des biens immobiliers*
- ✓ *Avis de valeur*
- ✓ *Règlement(s) de copropriété*
- ✓ *Contrat(s) de location*
- ✓ *Derniers avis d'impôts fonciers*

DONATIONS AUX HERITIERS

- ✓ *Copie des donations faites par le défunt et / ou son conjoint (copie des actes notariés ou des déclarations de dons manuels faites directement aux services fiscaux).*

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE

- ✓ *Contrats d'assurance-vie (fournir la liste des contrats – dernier relevé par exemple) **souscrites par le défunt et son conjoint**. Les informations relatives aux contrats d'assurance-vie peuvent être utiles pour établir la déclaration de succession et le calcul des droits de succession.*

PASSIF A REGLER PAR L'ETUDE (PRESTATION SUR HONORAIRES)

- ✓ *Aides sociales ;*
- ✓ *Prestation compensatoire restant dûe*
- ✓ *Factures EDF, GDF, Télécom ...*